

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14



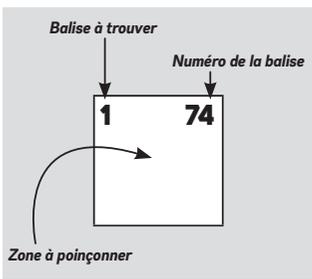
PARC DU GRIFFON

**Attention la balise 48 n'est pas accessible conformément a l'arrêté municipal : 14-216. Lundi de 9h à 12h et 14h à 16h. Mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Mercredi 9h à 12h. Jeudi 9h à 12h et 14h à 16h.*



LÉGENDE

- Végétation impénétrable
- Végétation basse (ralentie, très ralentie)
- Végétation course difficile
- Végétation course ralentie, course facile
- Garrigue, forêt clairsemée
- Talus / Falaises franchissables
- Falaises infranchissables
- Trous rocheux et grottes
- Rochers petits - gros
- Zone rocheuse
- Buttes en terre ou pierreuses
- Ruines
- Constructions
- Puits-fontaines
- Objets particuliers
- Bornes, poteaux
- Zone privée - acces interdit
- Limite végétation distincte
- Haies infranchissables
- Arbres particuliers
- Terrain nu, prairie
- Lignes électriques
- Routes
- Chemins carrossables
- Sentiers larges
- Sentiers - traces visibles
- Murs et clôtures franchissables
- Murs et clôtures infranchissables



15
16
17
18
19
20
21
22

35 34 33 32 31 30 29 28 27 26 25 24 23